

English to follow

Exigences Santé Sécurité et Environnement pour les fournisseurs

- (a) Le fournisseur doit soumettre à RRC les fiches signalétiques pour examen, 10 jours ouvrables *avant le début des travaux sur le site*. Il est requis qu'une copie des fiches signalétiques, pour chaque substance utilisée sur place à la CRR, puisse être consultée sur demande à tout moment après l'examen initial.
- (b) Avant le début des travaux, le fournisseur doit fournir un programme de prévention englobant toutes les opérations, tâches et activités prévues (p. ex. plan de protection contre les chutes, conception d'échafaudages, entrée en espace clos, construction en acier, multiples cadenassage, etc.). Le fournisseur remplira également une analyse de risque tel que requis par RRC. Le fournisseur exécutant sur la propriété RRC doit respecter les exigences suivantes:
 - i. Le fournisseur est responsable de la sécurité de son personnel, des sous-traitants et des entités qui les soutiennent lorsqu'ils sont sur la propriété de RRC.
 - ii. Le personnel de l'entrepreneur doit observer et respecter toutes les lois, règlements, codes et normes fédéraux, provinciaux et locaux applicables, les règles de sécurité affichées et les exigences de RRC.
 - iii. Si un fournisseur démontre une incapacité ou une difficulté à s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité, RRC devra fournir, aux frais du fournisseur, un professionnel de la sécurité à temps plein ou un professionnel de la sécurité supplémentaire) pour satisfaire à cette obligation.
- (c) Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois, règlements, permis et normes applicables en matière Environnement Santé et Sécurité concernant l'utilisation, la manipulation, l'entreposage et / ou l'élimination de matières toxiques ou dangereuses.
- (d) L'entrepreneur doit maintenir un programme écrit tel que requis par la loi, y compris les dossiers de formation, les rapports de projet, les inspections, les évidences relatives à la disposition des matières dangereuses, la sécurité du site, les plans ou procédures de gestion environnementale et autres informations requises. Ce document doit être immédiatement disponible pour inspection par le représentant de RRC.

COGNIBOX

NOTE: Le vendeur, ses employés et ses sous-traitants doivent remplir les exigences de COGNIBOX avant l'accès au site Rolls-Royce Canada. L'accès au site sera conditionnel au fait d'avoir suivi des formations SSE (Santé, Sécurité, Environnement) auprès de firmes de formation reconnues, basées sur la nature des travaux que vous devrez effectuer chez RRC.

Pour plus d'information: documents@cognibox.com

Vendor Health safety and Environmental requirement

- (a) Vendor shall submit to RRC, 10 working days prior to the commencement of work onsite, the appropriate Material Safety Data Sheets for review. It is required that a copy of the MSDS's, for each substance used onsite at RRC, be available for review upon request at any time after the initial review.
- (b) Before work can begin, Vendor shall provide RRC Vendor Health Safety and Environmental contact an overall Prevention Program that encompasses all projected operations, tasks and activities (i.e. fall protection plan, scaffolding design, confined space entry, structural steel erection, lockout tag out, etc.). Vendor will complete a risk assessment as required by RRC. Vendor performing on RRC property shall adhere to the following requirements:
 - i. Vendor is responsible for the safety of its personnel, subcontractors and those entities who support them while they are on RRC property.
 - ii. Contractor's personnel shall observe and obey all applicable Federal, Provincial and Local laws, Ordinances, Codes and Standards, posted safety rules, and the RRC requirements.
 - iii. If any Vendor demonstrates an inability or difficulty in fulfilling its safety responsibilities, it will be required by RRC to provide, at Vendor's cost, a full time on-site Safety Professional or additional Safety Professional (s) as required by RRC to satisfy this obligation.
- (c) Vendor shall comply with all applicable Environmental Health and Safety Laws, Orders, Regulations, Permits and Standards pertaining to the use, handling, storage and/or disposal of toxic or Hazardous Materials.
- (d) The Contractor shall maintain a written program as required by law, including training records, project logs, inspections, disposal records, site safety, environmental management plans or procedures, and other required information. This document shall be available for immediate inspection by RRC's representative.

COGNIBOX

Note: Vendor, its employees and its subcontractors must fulfill the requirements of COGNIBOX before access to the site of Rolls-Royce Canada. Access to the site will be conditional to the fact to have monitoring of SBS formations (health, security, environment) with training forms recognized, based on the nature of the work that you will need to perform at RRC.

For more information: Documents@cognibox.com